

**Direction Politique de la Ville
et Vie Associative**

Affaire suivie par :
A. BAOUCHE

Tél : 03.20.66.46.00 (poste 3.3062)

Fax : 03.20.66.46.14

E-mail : abaouche@ville-roubaix.fr

N/Réf : AB/NA – 2015/1

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES
DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS**

ORGANISATION DES ELECTIONS

➤ **LES CANDIDATS**

Les personnes pouvant candidater sont :

- Les porteurs de projets ayant mené leur projet à terme, qu'ils soient d'un collectif d'habitants ou membres d'une association.
 - Les membres sortants du Comité qui peuvent s'ils le désirent coopter un candidat par membre du FPH.
- **Procédure d'appel à candidature :**
- Un appel à candidature est envoyé à partir du lundi 19 janvier 2015 auprès de porteurs de projets 2013-2014 (habitants et bénévoles associatifs) par courrier, par mail et sur *La FABRIQUE*.
 - Les candidatures doivent être déposées pour le mercredi 04 février au plus tard auprès du chef de projet en mairie de quartier (en main propre ou voie postale en mairie de quartier) ou par mail sur le site *La FABRIQUE* : lafabrique@ville-roubaix.fr
 - Les candidatures se font sur un quartier précis (pas de candidature possible sur plusieurs quartiers) soit le lieu de résidence, soit le lieu de l'activité de l'association.

➤ **LES ELECTEURS**

- Les porteurs de projets 2013-2014 (et dont le projet a été soldé conformément au règlement intérieur), une voix par habitant et une voix par association.
- Les associations ayant une action de proximité sur le quartier en lien avec la mobilisation habitante (centres sociaux, Comités de quartier, comités des fêtes, amicales, associations sportives et culturelles) : une voix par association.
- Les membres sortants
- Un courrier d'information sera envoyé à l'ensemble du corps électoral à partir du lundi 19 janvier 2015.

➤ **LES ELECTIONS**

- Le scrutin est un scrutin de liste ou chaque électeur est amené à élire 10 membres permanents et 10 suppléants
- Les listes des candidats seront disponibles à partir du lundi 09 février sur le site de *La FABRIQUE*, en mairies de quartier et à la Direction politique de la ville et vie associative à l'hôtel de ville de Roubaix.
- Les élections auront lieu le vendredi 13 février en mairie de quartier entre 14h et 19h. pour les quartiers Est l'élection se fera à la maison du projet.
- Sur chaque lieu de vote sera présent :
 - 1° Deux membres FPH
 - 2° Un représentant de la Ville (chef de projet qui assure la bonne tenue des élections).
- Pour voter, les personnes devront se munir d'une pièce d'identité, du courrier de notification si possible et émarger la feuille de vote.

➤ **CALENDRIER**

- Lancement de l'appel à candidature à partir du lundi 19 janvier
- Recueil des candidatures jusqu'au mercredi 04 février au plus tard (en main propre en mairie de quartier, par courrier postal en mairie de quartier, par mail)
- Diffusion des listes des candidats le lundi 09 février
- Election le vendredi 13 février
- Installation de la commission d'attribution lors du prochain FPH suivant les élections puis élection du Président par les membres permanents lors de ce Comité d'attribution.